

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h, le 13 février 2023, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Yves Germain, maire
Monsieur Sylvain Bélisle, conseiller au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00 sous la présidence du maire, Yves Germain, et en présence de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Francine Coutu, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire, Yves Germain, annonce l'ouverture officielle de la séance.

Exposé de la réglementation

La greffière-trésorière adjointe présente le projet de règlement

- Projet de règlement 393-2023 modifiant le règlement original numéro 063-1989-05, intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* », afin d'insérer un chemin à la liste des chemins privés conformes de l'annexe 1.

Après quoi, les citoyens présents sont invités à faire connaître leurs observations.

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h05.

Yves Germain
Maire

Francine Coutu
Directrice générale adjointe